

Vous avez dit pouvoir d'achat ?

La dernière CAP de nominations des SA en classe exceptionnelle s'est tenue le 18 décembre 2009.

Lors de cette CAP, en réponse à des représentants du personnel qui privilégiaient les critères objectifs d'ancienneté et d'âge et déploraient que certains agents soient promus au choix plusieurs fois dans leur carrière alors que d'autres attendaient de l'être au moins une fois, l'élue en charge des personnels a affirmé, comme s'il s'agissait d'une règle intangible, que chaque agent bénéficiait au moins une fois dans sa carrière d'une promotion au choix. Elle a même ajouté que ceux qui n'en avaient pas obtenue ne devaient pas avoir grand mérite ! C'est bien mal connaître les ratios de nominations, ratios pourtant édictés par l'administration elle-même.

Devant la stupeur et les dénégations des organisations syndicales médusées par tant d'ignorance quant à la situation des personnels de la Ville de Paris, Mme ERRECART a donc chargé la DRH d'établir des statistiques sur les promotions. Nous attendons de pied ferme ces statistiques.

Ces propos interviennent à la veille de la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B. Dans cette réforme, la classe exceptionnelle deviendra un grade fonctionnel, c'est-à-dire un grade d'encadrement, et ne sera accessible qu'aux agents déjà promus à la classe supérieure.

De moins en moins d'agents pourront y accéder. Il est malheureusement vraisemblable que la plupart des agents commenceront et finiront leur carrière en classe normale. Tout dépendra des ratios décidés par l'administration.

Une nomination correspond à une augmentation de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi la CGT revendique une carrière linéaire, soit un changement de grade dès que les conditions d'ancienneté sont réunies.

Si on baisse mes primes, ça m'déprime !!!

De nombreux agents ont interpellé la CGT sur la baisse du montant de leurs primes au mois de décembre.

Et vous, où en êtes-vous ?

Pour répondre à cette question, la CGT a élaboré un questionnaire auquel vous pouvez répondre de manière anonyme.

Nous vous communiquerons les résultats lors d'une assemblée générale.
Nous pourrions décider d'une action collective.

Pour éviter que la prime départementale servie en février soit révisée à la baisse, mobilisez-vous pour la transparence dans l'attribution des primes.

GRADES	IAT	IFTS	Rendement	Départ.	NBI	Reliquat Décembre
SA Classe normale						
SA Classe Sup						
SA Classe Exc.						

Le reliquat du mois de Décembre a-t-il baissé ? OUI NON

[Comparez avec votre fiche de paye de décembre 2008.]

Si oui, dans quelles proportions ?

Dans quelle Direction travaillez-vous ? (Facultatif)

Avez-vous de commentaires ?

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous renvoyer ce questionnaire à :

Syndicat des Cadres CGT Ville de Paris, Bourse du travail,
3 rue du Château d'eau, 75010 Paris.